ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de l'engagement public de la fonction du maire

Question écrite n° 33729

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les communes dont le maire est en fonction de manière continue au moins depuis 1965. Ces maires ne sont qu'en très petit nombre et leur continuité dans leur fonction traduit à l'évidence un grand dévouement au service de la vie publique et aussi la qualité exceptionnelle de leur travail puisque les électeurs leur ont constamment fait confiance. Or si certains de ces maires ont reçu une distinction honorifique du type légion d'honneur ou ordre national du mérite, ce n'est pas le cas de tous. Nul ne peut imaginer que ceux-ci aient été « oubliés » pour des raisons politiques ou autres mais en tout cas, ils ont été oubliés. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas de combler cette lacune ; en effet, il ne s'agit pas d'accorder une distinction à l'ancienneté (cf. la médaille d'honneur régionale, départementale et communale), il s'agit de souligner des mérites et un dévouement sur une durée exceptionnellement longue qui ont de plus été reconnus sans aucune contestation par le corps électoral.

Données clés

Auteur : M. Grégory Besson-Moreau
Circonscription : Aube (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33729
Rubrique : Élus
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 novembre 2020, page 7911
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)